

**CONSEIL**  
**Cent huitième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR**  
**SOUMISE PAR PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION**  
**ET DU DEVELOPPEMENT**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION  
ET DU DEVELOPPEMENT**

1. Par lettre du 26 octobre 2017, Partenaires dans le domaine de la population et du développement (PPD) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 17 novembre 2017. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent huitième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, à se faire représenter à ses réunions.
3. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.